



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE

Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 14

ITT (Incapacité Totale de Travail), AIPP (Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique), DFP (Déficit Fonctionnel Permanent)

*Vendredi 16 octobre 2026
De 9h00 à 12h00*

Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre la signification de ces postes de préjudice (ITT, AIPP, DFP) et les situer dans l'expertise
- Identifier les attentes du magistrat
- Mesurer les conséquences d'une mauvaise évaluation sur les parties.

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

9h00-9h45 ITT, AIPP, DFTT - Définitions et principes

- Définitions et distinctions
- Qui doit les évaluer ? (rôle de l'expert, des médecins traitants, des magistrats).
- Qui peut les demander et à quel stade de la procédure ?

9h45-10h30 Les attentes du magistrat

- Ce que le juge attend du rapport d'expertise.
- Comment présenter une évaluation claire, cohérente et argumentée.
- Conséquences d'une mauvaise évaluation pour les parties.

10h30-10h45 Pause

10h45-11h45 Le secret professionnel et l'article 40

- Fondements du secret professionnel pour l'expert de justice.
- Quand peut-on lever le secret ?
- Quand faut-il le lever : application de l'article 40 du Code de procédure pénale.

11h45-12h00 Questions / réponses

Organisation de la formation

Intervenants :

- **Dr Olivier GAROSI**, administrateur CEJCA, praticien hospitalier médecine d'urgence

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- | | |
|--|--------|
| - Membres CEJCA, postulants et avocats : | 70 € |
| - Non membres de la Compagnie : | 140 € |
| - Magistrats : | Offert |